

Annexes au Règlement

SAHORRE

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)  
Emplacements réservés (L.151-41)  
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)  
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : SAHORRE

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> )
34-ER-01	Espaces verts	Création d'un espace vert	COMMUNE	A945, 946	660
34-ER-02	Voies et ouvrages publics	Création de parc de stationnement	COMMUNE	A1317p	260
34-ER-03	Voies et ouvrages publics	Création de STEP	COMMUNE	B329	3200

## PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Sahorre n'est pas concernée.*

## LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

SAHORRE		
Eléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Eléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
34-PAT-01	A15	Eglise Saint-Cyprien : petit édifice non roman situé dans le village A l'origine, en 869, la chapelle Saint-Cyprien dépendait de l'abbaye d'Arles ; elle fut reconstruite plusieurs fois mais n'a jamais eu le statut d'église paroissiale alors détenu par l'église Saint-Etienne. Au XVII <sup>ème</sup> , elle servait de salle de réunion puis fut vendue sous la révolution. En 1878, elle est devenue église paroissiale.
34-PAT-02	B13	Chapelle Sainte Croix (Thorrent) du XII <sup>ème</sup> siècle : ancienne chapelle du château Nef unique voûtée en berceau brisé et abside semi-circulaire plus basse que la nef. Son originalité réside dans son clocher mur surmonté de deux colonnettes cylindriques couronnées de blocs parallélépipédiques sans décor et de petits merlons pyramidaux en haut du clocher.
34-PAT-03	A312	Moulin
34-PAT-04	A361	Cimetière des forgerons

## ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Sahorre est concernée :*

- *Cours d'eau liste 1 : la Rotja et ses affluents*